



AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

N°29

Message du Comité d'agglomération au
Conseil d'agglomération

**Message portant sur la libération du
crédit d'investissement du projet-modèle
« Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg »**

Séance du Conseil d'agglomération du 4 décembre 2014

Sommaire

I. Situation initiale	1
II. Finances.....	4
III. Proposition à l'intention du Conseil d'agglomération.....	5

Annexe

- Projet d'arrêté « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg »

29 - 2011-2016 : Message portant sur la libération du crédit d'investissement du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg »

Le présent message se rapporte au projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg » pour lequel le Conseil d'agglomération (ci-après Conseil) a libéré, pour l'année 2014, un crédit d'investissement de CHF 25'000 lors de sa séance du 10 avril dernier. Pour rappel, dans le message n°23 traitant de la libération du crédit d'investissement des études de mise en œuvre du PA2 (partie aménagement régional), le Comité d'agglomération (ci-après Comité) souligne qu'il a rendu la demande de financement pour la suite du projet dépendante de l'acceptation du projet-modèle par la Confédération et qu'il présenterait, dans tous les cas, un nouveau message relatif à ce projet. Le Comité se réjouit du fait que le projet « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg » se soit vu classé fin mai 2014 comme digne de soutien par les offices fédéraux. Suite à la décision positive de la Confédération, il se permet de solliciter le Conseil afin de libérer un crédit de CHF 110'000 pour la période 2015 à 2017. Selon la convention du 8 octobre 2014, la Confédération participera à 50% au projet.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Situation initiale

Rétrospective

- 28 février 2014 : le Comité a déposé, dans le cadre des projets-modèles « développement territorial durable 2014-2018 » lancé par la Confédération, la proposition de projet « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg ». L'objectif de ce projet est la requalification des espaces ouverts dans l'agglomération de Fribourg afin d'y améliorer la qualité de vie.
- 10 avril 2014 : dans l'attente de l'évaluation du projet par l'Office fédéral du développement territorial (ODT) à Berne, le Conseil a libéré un crédit de CHF 25'000 pour cet objet, dans le cadre des études de mise en œuvre du Projet d'agglomération de deuxième génération (ci-après PA2).
- 27 mai 2014 : la Confédération a retenu 33 des 149 projets déposés. La proposition de projet de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) a été classée par les offices fédéraux comme digne d'être soutenu par la Confédération.
- 8 octobre 2014 : le Comité et la Confédération signent la convention.
- Novembre 2014 : les communes de l'Agglomération peuvent annoncer leurs espaces ouverts à revaloriser.

Brève description du projet

Le projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg » a pour but de créer et de mettre en réseau des espaces ouverts de grande qualité. Le développement durable de l'Agglomération doit être accéléré en ce qui concerne les espaces ouverts et la mobilité piétonne en partant du PA2.

En tenant compte des éléments de base disponibles (par ex. cartes nature et paysage, concept de mobilité douce Transaggl) et d'entente avec les représentants des communes, une VISION ESPACE OUVERT (ci-après Vision) est élaborée en collaboration avec des experts des domaines de l'aménagement du territoire, de l'architecture paysagère, du sport, de la santé, des espaces de jeux pour les enfants et de la biologie, selon les principes d'un développement des espaces naturels et de la mobilité. La collaboration avec les habitant(e)s se base sur cette Vision. Différentes actions permettent de collecter les besoins de la population dans le but de concevoir ces espaces ouverts. Les diverses parties prenantes, telles que les écoliers (-lières), les personnes âgées et les migrant(e)s, gagnent ici en importance. Si les projets élaborés avec les habitant(e)s sur le mode participatif sont compatibles avec la Vision, ils seront rapidement

priorisés et réalisés en tenant compte le plus possible de la population. Il peut s'agir d'une allée d'arbres, d'un espace de jeux ou de rencontres, d'une haie vive bordant une voie de communication, etc. Dans une première étape, cinq projets-pilotes seront réalisés en intégrant des propositions des communes et/ou de personnes privées.

Un site Internet contenant des informations, de la documentation et un blog a été créé pour ce projet : www.espaceouvertfribourg.ch. Ce site Internet sert de moyen de communication avec la population et doit informer de manière ouverte et transparente sur le déroulement du projet.



Cette page Internet a été créée dans le cadre de la réalisation du projet-modèle de l'Espace ouvert Fribourg. Ce projet-modèle fait partie des 33 projets-modèles pour un développement territorial durable 2014-2018 sélectionnés par la Confédération et sera géré par l'Agglomération de Fribourg. Le projet-modèle de l'Espace ouvert Fribourg doit permettre d'améliorer la qualité de vie dans l'Agglomération de Fribourg en requalifiant, en collaboration avec la population, les espaces ouverts pour les personnes, les animaux et les plantes. Il est prévu de réaliser des installations stimulant l'activité motrice et ayant des répercussions positives sur la santé, ainsi que d'aménager les espaces verts de manière à augmenter leur biodiversité.

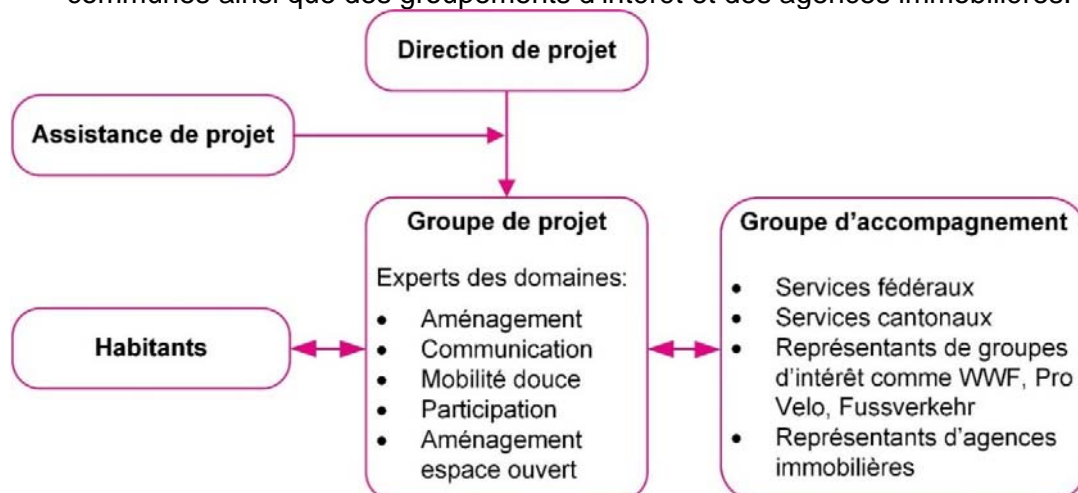
Objectifs du projet

- Amélioration de la qualité de vie dans l'Agglomération grâce à une requalification des espaces ouverts (équipements scolaires, aires de jeux, rues et points de rencontre de quartier) conduite en parallèle avec un développement urbain vers l'intérieur.
- Plus d'opportunités de mobilité, de rencontres et de séjours en plein air.
- Promotion des lieux de vie de grande qualité pour les personnes, les animaux et les plantes.
- Mise en réseau des espaces ouverts, tout particulièrement le long des axes de mobilité douce planifiés.
- Développements de projets bottom-up supracommunaux.
- Identification de la population à ses espaces ouverts et intégration sociale par le processus participatif dans l'environnement résidentiel immédiat.


Et enfin, il faut faire naître l'envie d'aller se promener, de jouer à l'extérieur et de faire des découvertes.

Organisation de projet

- Direction du projet : Agglomération
- Accompagnement du projet : naturaqua ag, Berne
- Groupe de projet : spécialistes de l'aménagement du territoire, de l'écologie urbaine, de la santé, de l'aménagement d'espaces ouverts, de la mobilité douce ainsi que des responsables de la communication et des démarches participatives avec la population
- Groupe d'accompagnement : représentants de la Confédération, du Canton et des communes ainsi que des groupements d'intérêt et des agences immobilières.



Phases de travail, méthodes et calendrier détaillé

Activités et méthode	Jalons du projet	Calendrier
<p>1. Elaboration de la Vision Après la mise sur pied de l'organisation de projet, la direction et le groupe de projet élaborent une vision des espaces ouverts de qualité à Fribourg (carte Vision). Cette carte indique les espaces ouverts de l'agglomération possédant un important potentiel de requalification en ce qui concerne la mobilité douce, la biologie, l'écologie urbaine, la conception d'espaces ouverts et l'aménagement du territoire.</p>	Stratégie	de 08.2014 à 11.2014
<p>2. Sélection de projets-pilotes Pour la période 2015 à 2016, cinq espaces ouverts seront sélectionnés et évalués comme projets-pilotes. Le groupe de projet sélectionne les cinq premiers projets-pilotes comprenant des espaces ouverts à requalifier dans le domaine public et privé, ainsi que des espaces ouverts à fort potentiel de requalification. Lors de la première sélection, il sera également tenu compte de projets déjà planifiés dans les communes et correspondant aux objectifs du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg ». Les critères de sélection seront définis plus précisément avec le groupe de projet. Les projets-pilotes serviront à transformer le projet-modèle en un projet autonome sans pilotage de l'Agglomération, pour lesquels l'Agglomération n'aura plus qu'une fonction de conseillère et de soutien lors du financement de la mise en œuvre. Une fois les cinq projets-pilotes sélectionnés, le projet dans un espace ouvert sera présenté à la population et aux personnes intéressées. Un point de rencontre sera aménagé.</p>	Lancement 	de 10.2014 à 02.2015
<p>3. Relevé des besoins et planification Avec l'appui de la population, les chances, risques, forces et faiblesses des espaces ouverts pilotes seront évalués et planifiés à nouveau de manière participative.</p>	Planification de l'espace ouvert	de 03.2015 à 11.2015
<p>4. Mise en œuvre de la planification L'Agglomération et les communes mettent en œuvre l'aménagement des espaces ouverts sous la forme de chantiers participatifs.</p>	Aménagement de l'espace ouvert	de 12.2015 à 12.2016
<p>5. Evaluation des résultats Tandis que cinq autres projets seront lancés en 2017 et 2018, il sera tenu compte du processus, de la planification et de la mise en œuvre des cinq premiers projets.</p>	Evaluation	de 12.2016 à 05.2017
<p>6. Intégration des résultats Les conclusions du projet-modèle seront reprises sous forme de lignes directrices et consignées dans un rapport. La carte Vision sera intégrée au contenu liant du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg.</p>	Lignes directrices, rapport, Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg	de 06.2017 à 12.2017

Résultats, produits et connaissances à attendre du projet

La sensibilisation et la participation active de la population lors de l'aménagement des espaces ouverts publics constituent le résultat principal de la démarche. Les mesures mises en œuvre dans les espaces ouverts prioritaires et sur les axes de liaison requalifiés selon les besoins de la population, en accord avec la Vision, constituent les premiers résultats tangibles. Il en résulte :

- une carte Vision avec les espaces ouverts requalifiés et leur mise en réseau, entre eux et avec la Transagglo,
- des lignes directrices pour la région, spécifiques aux actrices et aux acteurs, et réutilisables dans d'autres projets.



Coordination avec le Projet d'agglomération de troisième génération (ci-après PA3)

Les travaux et les connaissances acquises lors de l'élaboration du projet-modèle profiteront directement au PA3. La forme exacte sera définie lors de la mise en œuvre du projet pendant la première moitié de l'année 2015.

II. Finances

Coûts

Le coût total sur quatre ans du projet-modèle déposé à la Confédération s'élève à CHF 270'000. Selon la convention du 8 octobre 2014, la Confédération participe à hauteur de 50% (CHF 135'000) à ces coûts. Lors de sa séance du 10 avril 2014, le Conseil a déjà libéré un crédit de CHF 25'000.

Le montant de CHF 270'000 sera réparti de la manière suivante :

Mandat « Mobilité douce »	30'000
Mandat « Ecologie urbaine »	30'000
Mandat « Conception d'espaces ouverts et démarches participatives avec la population » (incluant l'organisation de 10 à 15 ateliers)	120'000
Mandat « Communication »	30'000
Réalisation des supports de communication	15'000
Dépenses en lien avec les ateliers (10 à 15)	30'000
Réserve (évent. pour l'approfondissement de la mise en œuvre des mesures)	15'000




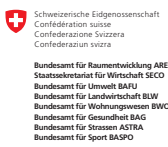
Total CHF

270'000

L'Agglomération et/ou la commune et/ou les sponsors subviendront aux coûts engendrés par la mise en œuvre des différents projets. Chaque projet sera traité individuellement d'entente avec la commune.

Financement

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble de la répartition des coûts sur quatre ans. La Confédération y participe à hauteur de 50%. Les **CHF 50'000** de **l'année 2014** sont répartis à parts égales entre l'Agglomération et la Confédération, un crédit de CHF 25'000 ayant été libéré le 10 avril 2014 par le Conseil. Le Comité fait la demande au Conseil de libérer le crédit de **CHF 110'000** en lien avec les coûts du projet pour les **années 2015 à 2017**. La Confédération y participera à hauteur de CHF 35'000 en 2015, de CHF 40'000 en 2016 et de CHF 35'000 en 2017. Pour l'Agglomération, le coût total en fin de projet s'élève donc à CHF 135'000. Les contributions annuelles de la Confédération figurent sous la rubrique 790.660.11.

	Par année CHF				Total sans 2014 CHF
	2014	2015	2016	2017	2015 à 2017
Coûts du projet (CHF)	50'000	70'000	80'000	70'000	220'000
<i>Participation aux coûts :</i>					
 Financement par l'Agglomération	25'000*	35'000	40'000	35'000	110'000
 Financement par la Confédération selon la convention du 8 octobre 2014	25'000	35'000	40'000	35'000	110'000

* Le crédit de CHF 25'000 pour l'année 2014 a été libéré par le Conseil en date du 10 avril 2014.

Le tableau, qui suit, comprend le détail des amortissements de la dette ainsi que la charge d'intérêt à prévoir sur la durée de l'emprunt :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette résiduelle CHF (début d'exercice / date emprunt)	110'000.00	110'000.00	110'000.00	110'000.00	110'000.00	93'500.00
Intérêts CHF	562.22	2'230.56	2'236.67	2'230.56	2'104.28	1'769.70
Amortissement CHF	0.00	0.00	0.00	0.00	16'500.00	16'500.00
Total des charges CHF	562.22	2'230.56	2'236.67	2'230.56	18'604.28	18'269.70

Année	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dette résiduelle CHF (début d'exercice / date emprunt)	77'000.00	60'500.00	44'000.00	27'500.00	11'000.00	
Intérêts CHF	1'439.40	1'100.53	765.95	431.37	104.42	14'975.66
Amortissement CHF	16'500.00	16'500.00	16'500.00	16'500.00	11'000.00	110'000.00
Total des charges CHF	17'939.40	17'600.53	17'265.95	16'931.37	11'104.42	124'975.66

Le Comité entend financer cette dépense d'investissement de CHF 110'000 par emprunt bancaire. Cet investissement doit être amorti au taux légal de 15%, équivalant à un montant de CHF 16'500 par année. Sur la base d'un taux d'intérêt fixé à 2%, la charge d'intérêt totale prévue se monte à CHF 14'975.70.

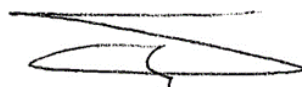
III. Proposition à l'intention du Conseil d'agglomération

Le Comité propose au Conseil d'accepter le projet d'arrêté annexé au présent message.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

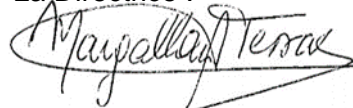
AU NOM DU COMITÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG

Le Président :



René Schneuwly

La Directrice :



Corinne Margalhan-Ferrat

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG

v u :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son Règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 26 janvier 2013 et approuvé par le Conseil d'Etat le 19 mars 2012,

considérant :

- le message n°23 du Comité d'agglomération du 13 mars 2014,
- le message n°29 du Comité d'agglomération du 6 novembre 2014,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à utiliser le montant de CHF 110'000 figurant sous la rubrique 790.509.11 du budget d'investissement pour le projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg ».

² Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Fribourg, le 4 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
DE L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Jérôme Hayoz

Corinne Margalhan-Ferrat